

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 22 (1975)
Heft: 6

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Valais. Le 2 mai 1975, la commune de Sion inaugurait son Centre du feu et de la Protection civile. Les nombreux invités ont visité avec beaucoup d'intérêt ce complexe judicieusement conçu. M. Herbert Alboth, chef du Service de presse de l'Union suisse pour la protection des civils et le soussigné ont également participé à cette sympathique manifestation. Du 5 au 10 mai, les portes dudit Centre et d'autres installations abritées de l'Organisme de protection local étaient ouvertes au public. Celui-ci a pu, en outre, admirer les dessins exécutés par les élèves du canton à l'occasion du concours organisé dans les écoles sur le thème: la protection civile. Le No 10 (octobre 1975) de notre revue sera consacré à la Jeunesse et la Protection civile, et reviendra particulièrement à cette magnifique action de nos amis valaisans. R.P.

Voici le discours de M. Félix Carruzzo, conseiller national, prononcé au début de la partie officielle.

«Mesdames et Messieurs,

La Municipalité de Sion vous a conviés à fêter avec elle une étape importante dans son effort d'équipement. Après plus de deux ans de travail intense, ce bâtiment destiné à abriter le service du feu et celui de la Protection civile est achevé.

Complété par l'atelier central de réparation des véhicules de la Protection civile dont le financement a été assumé entièrement par la Confédération, cet ensemble constitue un outil de grande valeur dans la lutte contre le fléau du feu et contre les effets de la guerre ou des catastrophes naturelles. Il permet de rationaliser nos dispositifs d'intervention et de les rendre plus efficaces. Il permet d'assurer la nécessaire rapidité de réaction à toute annonce de sinistre. Il facilite l'organisation d'une permanence. Il rend possible le regroupement des équipements, matériels de corps, véhicules, réserves de produits antifeu et leur entretien correct.

Il est là pour rassurer et servir la population séudoise en premier lieu, mais il a été dimensionné et équipé pour pouvoir étendre son action au-delà des limites communales, dans tout le Valais central. Sion assume ainsi, comme elle l'a toujours fait, sa responsabilité de centre régional. En remettant aujourd'hui officiellement ce bâtiment de Platta au corps des sapeurs-pompiers et à la Protection civile séudoise, je les prie de ne jamais oublier cette notion du service à rendre, qui ne doit pas être rigidement limité par la géographie ou le kilométrage. Et, c'est ici l'occasion pour moi de leur rendre hommage pour leur sérieux dans la préparation et dans l'exécution de leur travail, pour leur esprit de camaraderie pour leur discipline et leur abnégation. Car le plus bel instrument, l'outil le plus perfectionné ne prend sa valeur que par la qualité de ceux qui l'utilisent. Les sapeurs-pompiers de Sion ont clairement démontré leurs qualités et justifié la confiance mise en eux. Je tiens à les en féliciter et tout particulièrement leur chef, le major Ebner dont je connais la conscience, l'engagement total à la tâche et le souci profond qu'il a de

bien faire. Commandant du feu et de la Protection civile, il est, avec ses états-majors, le sûr fondement de notre dispositif de lutte contre les catastrophes. A travers lui, je tiens aussi à remercier le major Bohler qui l'a précédé et qui fut un chef rigoureux, exigeant, efficace, obéi et admiré par ses hommes.

Puisque j'en suis aux remerciements, je vais englober dans l'expression de la reconnaissance de la Municipalité et de la population les artisans de l'œuvre que nous inaugurons:

- d'abord le Conseil communal précédent qui l'a décidée,
- la Commission du feu et son président M. Sierro qui l'a étudiée et préparée,
- la Commission de construction présidée par M. Fardel qui a assuré la supervision des travaux du gros œuvre,
- la nouvelle Commission du feu, présidée par M. le vice-président Gilliard qui a repris le flambeau et mené l'œuvre à son terme.

Je remercie aussi:

- le peuple de Sion qui assume le gros des dépenses de construction,
- l'Etat du Valais qui a subventionné partiellement l'œuvre et dont la générosité, je l'espère n'a pas été épousée par ce premier geste,
- la Confédération suisse qui a financé totalement l'atelier de réparations et subventionné le reste de l'ouvrage.

Je remercie:

- l'architecte, Augustin Michaud, qui a fait un bâtiment fonctionnel, bien adapté à ses divers rôles.

Je remercie:

- les ingénieurs spécialisés, les entrepreneurs, les artisans qui ont collaboré à l'édification et à l'équipement de cet immeuble d'un genre assez particulier. Ils ont rempli correctement leurs contrats et dans l'ensemble, assez bien respecté les délais fixés.

Je remercie enfin notre service de l'édilité et surtout M. Cusin qui a suivi et contrôlé l'avancement du chantier, qui a connu problèmes et soucis mais qui s'est très bien tiré d'affaires. Grâce à ce faisceau de volontés et de compétences, le bâtiment du feu et de la Protection civile est là, solide, prêt à remplir sa fonction. Je souhaite que les fléaux naturels, que les calamités de la guerre, que les horreurs du feu nous soient épargnés mais je sais que nous avons le devoir de nous y préparer. C'est un moment essentiel de cette préparation que nous marquons aujourd'hui.

Au-delà de la fête qui marque la fin d'un effort particulier, je vous prie de ne pas l'oublier.»

Vaud. L'Association cantonale vaudoise des chefs locaux de la Protection civile s'est réunie en Assemblée générale en salle communale de St-Léger, samedi 12 avril. M. Georges Cuendet, président, chef de l'Organisme de protection intercommunal de Vevey-Corsier-Corseaux, eût le plaisir de saluer la présence de MM. Jacques Beausire, municipal St-Léger-La Chiésaz, Vincent Python, municipal Blonay, Jean Rubin, représentant l'Office cantonal de PC, Daniel Odier, président de l'Association genevoise des chefs locaux, et Roger Parisod, membre d'honneur.

Après la partie administrative habituelle, l'ordre du jour prévoyait l'examen du problème du cahier des charges et de la rétribution des chefs locaux. Après une discussion très nourrie, les décisions suivantes ont été prises:

- renvoi du projet du cahier des charges à une commission pour mise au net,
- la question du salaire des chefs locaux professionnels est affaire des communes, en rapport avec les charges confiées,
- pour les non-professionnels, l'indemnité annuelle, pour les chefs locaux des communes jusqu'à 16 000 habitants, devrait être de 2000 fr. de base plus 10 à 50 centimes par habitant.

Fribourg. Plusieurs journaux ont publié l'article suivant: *Office cantonal de la Protection civile, semaine d'information pour les autorités.*

L'Office cantonal de la Protection civile a accueilli les autorités communales du canton de Fribourg lors d'une semaine d'information, du 24 au 27 mars 1975, au Centre d'instruction de Sugiez. Après avoir lancé une invitation à toutes les communes du canton, hormis les agglomérations astreintes à constituer un organisme complet de protection civile, ce ne sont pas moins de 92 communes qui ont répondu à l'appel.

Durant ces journées d'information, organisées par district, l'Office cantonal a retracé en décroissant les problèmes de la situation politico-militaire mondiale arrêtée aux environs du 15 février 1975. Puis, les questions touchant la protection civile en Suisse et dans notre canton relevant notamment que notre pays dispose, actuellement de 2,6 millions de places protégées avec ventilation et de 1,8 million sans ventilation dans le contexte duquel notre pays fribourgeois s'insère avec ses quelque 104 000 places.

Il fut aussi question de la Conception 71 sur la protection civile avec les conséquences probables sur les communes rurales, après la modification de la loi, puisque celle-ci instaure le principe d'une place protégée par habitant du territoire.

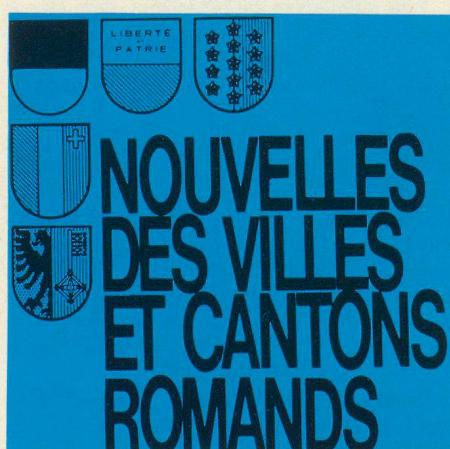
Une visite des nouvelles installations permit également aux autorités de se rendre compte de visu du travail et des possibilités d'instruction qu'offre le Centre de Sugiez.

Ces journées furent honorées de la visite du président du Gouvernement, M. Jean Riesen, ainsi que de Messieurs les Préfets.

Les participants qui ont été très satisfaits de cette information nécessaire ont même formulé le vœu d'une répétition périodique. (Com.)

«La Liberté»

Certes, nous approuvons de telles initiatives, mais il est regrettable que notre Service de presse de l'Union suisse pour la Protection des civils et la Commission romande d'information n'en n'aient pas été informés!



Présidé par l'adjudant sous-officier Bernard-H. Crot, le comité d'organisation a fait un excellent travail. Ces journées traditionnelles ont obtenu un plein succès bien mérité. Les nombreuses personnalités civiles et militaires ont suivi avec intérêt le travail effectué par les 360 participants. Des postes étaient installés le long du parcours, dans lesquels les patrouilles affrontaient des épreuves théoriques et pratiques.

Tirs: 65 porteurs de pistolet ont effectué un tir. Le premier prix a été obtenu par le sergent-major Fred Lauper de Lucerne. Le premier romand classé est quatorzième.

Patrouilles: 29 lourdes, 1er prix, patrouille 109 de Grenchen, chef Lt Frulig

79 légères, 1er prix, patrouille 69 de Brougg, chef sgt+R Véron

Il y avait huit patrouilles de Suisse romande. Nous ne voudrions pas manquer de citer la fin du message du président Bernard-H. Crot paru dans le Bulletin «Le Sanitaire» de mai 1975. «Pour une Société militaire, fouler le sol pul-lieran implique nécessairement de rendre hommage à celui qui fut le Commandant en chef de notre armée de 1939 à 1945. Nous savons que pour les jeunes, c'est de l'histoire, mais pour les aînés, c'est le souvenir d'un chef aimé et vénéré. C'est se rappeler de longs jours de service et que grâce au général Guisan, notre pays n'a pas connu les horreurs de la dernière guerre mondiale. Pour les jeunes, c'est aussi reconnaître n'avoit dû subir le contrecoup de cette épopée du milieu du siècle.

En venant à Pully, sanitaires de Suisse, votre comité d'organisation a voulu vous permettre

d'avoir ce moment de réflexion pour vous engager à suivre un exemple, celui du général Guisan. Le 25 juillet 1940, il tenait rapport au Rütli et laissait comme mot d'ordre: Tenir! Ne pensez-vous pas que ce mot d'ordre est toujours d'actualité, face à certains dénigrements de l'armée, aux pseudo-objecteurs de conscience et à la tâche qui est la nôtre de venir en aide à notre prochain?

C'est dans ces sentiments de reconnaissance et de réflexion que nous vous attendons et que dans «l'amitié bleue, nous nous réjouissons de vous accueillir.»

*

L'abondance du texte paru dans la rubrique romande des derniers exemplaires de notre Revue, nous dicte, ce mois, de laisser un peu plus de place à nos collègues de Suisse alémanique.

RP

Création d'une Conférence des conseillers d'Etat chargés de la protection civile

La conférence des responsables cantonaux de la protection civile a été créée, de manière permanente, le mardi 6 mai 1975 au centre de protection civile du canton de Genève à Bernex. Il s'agit d'une conférence des conseillers d'Etat chargés des affaires concernant la protection civile. Les conférences des directeurs militaires, de l'enseignement et de police cantonaux existent depuis longtemps dans le dessein de résoudre les problèmes communs de leurs départements et de discuter de questions de coordination.

Ces conférences sont aussi destinées à échanger des informations et, de plus, à promouvoir des contacts directs avec les conseillers fédéraux concernés et leurs collaborateurs. Le conseiller fédéral Kurt Furgler, assisté de son secrétaire général, M. Armin Riesen, ainsi que le directeur de l'Office fédéral de la protection civile, M. Hans Mumenthaler, ont pris part à la séance. Il salua, dans son exposé, la création de la conférence des conseillers d'Etat chargés de la protection civile, afin de promouvoir des contacts plus nombreux, de réaliser une

meilleure coordination et d'éviter des malentendus. Monsieur le conseiller d'Etat Gilbert Duboule, chef du Département de l'intérieur et de l'agriculture dont dépend la protection civile du canton de Genève, a été nommé président de la conférence pour une durée de deux ans.

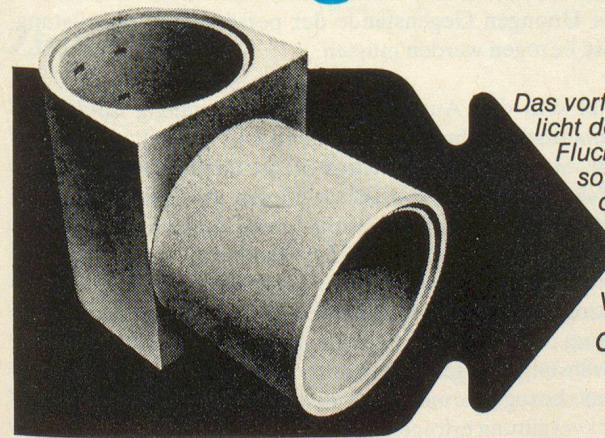
Visite japonaise auprès des troupes de protection aérienne

A l'occasion de son séjour à Genève, M. Takami Etoh, vice-ministre japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche, a fait récemment une visite auprès de l'Ecole de recrues des troupes de protection aérienne 46.

Cet hôte de marque s'est montré fort impressionné par le zèle que les cadres et les recrues, qui se trouvent dans la quatorzième semaine de leur instruction, mettent dans

l'exécution de leur travail. Notre hôte japonais s'est intéressé tout spécialement à la structure et au fonctionnement de notre système de milice, ainsi qu'au fait que la Suisse dispose, par les troupes de protection aérienne, de détachements de l'armée qui sont instruits exclusivement en vue de venir en aide à la population civile en cas de catastrophe ou temps de guerre.

Aufstiegschächte zu Fluchtröhren



Das vorfabrizierte Schachtelement Ø 100 cm ermöglicht dem Unternehmer die Erstellung der gesamten Fluchtweg-Anlage aus Fertigteilen. Fluchtröhre sowie Aufstiegschacht Ø 100 cm entsprechen den technischen Weisungen für den Schutzausbau (TWP 66). Verwenden Sie auch unsere vorfabrizierten 1- und 3-Atü-Schutzaum-Lichtschächte. Verlangen Sie bitte Prospekte und Preislisten.

Comolli AG, Beton-Baustoffwerke,
5620 Bremgarten,
Telefon: 057 514 14/5 46 46

comolli